

INFORMATION AUX FAMILLES

Mesures exceptionnelles COVID-19

Suite aux annonces du Président de la République ce jeudi 12 mars 2020, pour ralentir l'évolution épidémique du Covid-19,

L'OPAL a décidé de prendre les premières mesures suivantes en cohérence avec les décisions nationales annoncées :

- Fermeture de tous les accueils périscolaires et de jeunesse dès **lundi 16 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre.**
- Information aux élus des collectivités

Selon l'évolution de la situation et les éventuelles recommandations complémentaires, transmises par les autorités, l'OPAL continuera de vous tenir informé via le site internet de l'OPAL :

www.opal67.fr

Certains que vous comprendrez cette décision, nous vous adressons nos sincères salutations.

Pierre BOESCH,
Directeur Général.